Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 46 (2019)

Heft: 3

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



www.asn.ch

»Au fait, chéri, tu t'es occupé de l'assurance maladie ?«

Nous étudions votre assurance maladie internationale et vous aidons à trouver la protection optimale pour vous.

Appelez-nous: T +41 43 399 89 89. Ou écrivez-nous un e-mail:



ASN, Advisory Services Network AG · Bederstrasse 51 · 8027 Zurich · Suisse

Assurance-Maladie Internationale

Couverture internationale avec libre choix des spécialistes et des hôpitaux.



Tel +41 44 266 6111 info@sip.ch

Compétence. Expérience. Service indépendant.

www.sip.ch



Le droit de vote des Suisses de l'étranger remis en question



Je vote toujours, cela me donne un sentiment d'appartenance. Depuis le référendum sur le Brexit en particulier, je suis heureuse de ne pas être une citoyenne de «nulle part». Bien sûr, il est vrai que ceux qui ne jouent pas n'ont pas leur mot à dire, mais je ne

me considère pas comme quelqu'un qui ne joue pas. Ma vie – depuis 30 ans à l'étranger – a élargi mon horizon. C'est un atout, en particulier à une époque où le nombrilisme nationaliste et xénophobe s'accentue partout dans le monde. Et si les «Britanniques de l'étranger» avaient pu voter, peutêtre que le spectacle d'horreur que nous connaissons aujourd'hui aurait été épargné aux Britanniques restés au pays...

DANIELA VAN DER HEIJDEN, FOREST ROW, GRANDE-BRETAGNE

Nous vivons depuis bientôt 25 ans au Canada. Pendant toutes ces années, nous n'avons jamais exercé notre droit de vote en Suisse. Si nous autres, Suisses de l'étranger, n'avions plus le droit de vote, je n'aurais rien contre. Pourquoi devrais-je dire aux Suisses de l'intérieur ce qu'ils doivent faire et comment?

DANIEL SCHWIZER ET SA FAMILLE, DIDSBURY, ALBERTA, CANADA

Je trouve que c'est une bonne chose de pouvoir voter en tant que Suisse de l'étranger. Comme je suis à la retraite, j'ai beaucoup de temps pour observer de loin l'actualité en Suisse. Les choses ne sont certainement pas différentes pour beaucoup d'autres personnes. De plus, les retraités sont intéressés par les votations comme celles des réformes scolaires: finalement, c'est de nos petits-enfants qu'il s'agit. Les aînés peuvent ainsi faire appel à leur expérience de vie.

MARKUS KÜNG, SANTIAGO DE LOS CABALLEROS, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Les double-nationaux suisses ne devraient pas avoir le droit de vote en Suisse s'ils vivent et votent dans un autre pays où ils sont naturalisés. Je suis en Australie depuis 1970 où je suis résidente permanente et je ne pense donc pas avoir le droit de dire aux Suisses comment vivre leur vie.

THERESE SALADIN-DAVIES, EMU PLAINS, AUSTRALIE

De mon point de vue, il existe vraiment des votations qui me concernent en tant que Suisse de l'étranger et je me sentirais comme un citoyen de seconde zone si je ne pouvais plus voter. Dans un pays comme la Suisse qui accorde une telle importance à la démocratie, il faut justement éviter de

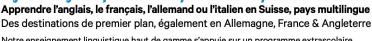












Notre enseignement linguistique haut de gamme s'appuie sur un programme extrascolaire riche en activités passionnantes : une expérience unique pour les jeunes !



www.alpadia.com



mettre en place deux classes de citoyens. Personnellement, j'ai toujours décidé de ne pas voter pour des thèmes qui ne me concernaient pas directement, même quand je vivais encore en Suisse. Mais cette décision devrait revenir aux citoyennes et citoyens eux-mêmes. PATRIK MÜLLER, ALLEMAGNE

Suisse par mariage et Française d'origine, j'ai vécu 28 ans en Suisse et ce, sans aller voter en France dont la frontière était à quelques kilomètres. Depuis 23 ans, mon mari et moi-même vivons en France sans voter en Suisse, mais dès lors je vote en France. Tout ceci pour dire que nous trouvons inadmissible de s'insérer dans la politique de la patrie où nous ne vivons pas, seules devraient être autorisées à voter les personnes résidant dans le pays et cela devrait être défini par une loi, de ce fait, je trouverais normal que ce sujet soit soumis à votation. GINETTE MEMBREZ, DORDOGNE, FRANCE

Depuis mon départ à la retraite, je vis aux Philippines. J'aimerais voter mais les documents arrivent régulièrement après la votation. J'ai demandé à ne plus les recevoir jusqu'à ce qu'on puisse enfin proposer une solution électronique. Je n'ai de facto pas de droit de vote ni d'éligibilité pour l'ins-PETER SCHMUTZ, DUMAGUETE, PHILIPPINES

Les lecteurs ont répondu très nombreux avec des avis parfois controversés à la question de savoir si le droit de vote des Suisses de l'étranger était justifié sous sa forme actuelle. Vous trouverez d'autres avis sur www.ogy.de/stimmrecht

Durcissement de la législation sur les armes



Si les changements suggérés permettent d'éviter ne serait-ce qu'un seul décès ces 20 prochaines années, cela vaut la peine que les détenteurs d'armes aient à surmonter quelques obstacles supplémentaires. Il semble qu'ils pourront tout de

même garder leurs armes en fin de compte. Mettez-vous à la place des familles touchées par des meurtres qui auraient pu être évités et ne pensez pas que cela ne pourrait pas arriver en Suisse. Jusqu'à il y a deux mois, la Nouvelle-Zélande était dans le même cas de figure. Or, la récente tuerie de

MIET-PW, MIET-Camper, MIET-4x4

Ilgauto ag, 8500 Frauenfeld 200 Autos, 40 Modelle, ab Fr. 500.-/MT inkl. 2000Km









Tel. 0041 52 7203060 / www.ilgauto.ch

masse a changé la situation pour tout le monde ici. Personne ne vous empêchera d'utiliser vos armes semi-automatiques à des fins sportives ou de loisirs. Par contre, un acheteur illégal pourrait avoir de plus grandes difficultés à acquérir une arme. C'est un fait qu'on trouve de mauvais éléments partout, que ce soit en Suisse ou n'importe où dans le monde. JOST SIEGFRIED. WHAKATANE. NOUVELLE-ZÉLANDE

L'horrible tragédie qui a secoué la Nouvelle-Zélande n'est pas dûe aux armes, mais au racisme. Si les armes n'étaient pas accessibles, l'extrémiste aurait mis le feu à la mosquée ou conduit un camion contre celle-ci. Les armes étaient juste un moyen de parvenir à ses fins. Des lois restrictives empêchent les bons citoyens d'exercer leur hobby et de vivre comme ils l'entendent.

DANIEL CONUS, BETHLEHEM, ÉTATS-UNIS

Les Suisses ne l'ont toujours pas compris: sans accord bilatéral avec l'UE, la Suisse aurait fermé boutique depuis longtemps. Il faut donc faire quelques compromis à cet égard. La question de la détention d'armes n'est qu'un petit problème qui ne concerne qu'une poignée de passionnés de tir. Pour moi, c'est clair: moins d'armes = moins de problèmes potentiels ROLAND SCHMIED, FRANCE avec les armes.

Je trouve que le gouvernement suisse laisse l'UE intervenir de plus en plus dans le droit et les lois suisses. Aujourd'hui, il n'existe aucun autre pays où la détention d'armes est si contrôlée et où tout se passe bien de manière générale. Presque tous les hommes suisses ont une arme avec des munitions - militaires! - à la maison. URSULA RAUEN, ESPAGNE

Règlement de notre colonne de commentaires

La «Revue Suisse» traite de l'actualité suisse et apprécie beaucoup les réactions des Suissesses et Suisses de l'étranger. Les feed-back, courriers des lecteurs et autres commentaires sont donc les bienvenus, tout comme les discussions animées. Les lecteurs demandent réqulièrement à la rédaction de la «Revue Suisse» pourquoi les commentaires saisis en ligne ne sont pas publiés immédiatement. Il ne s'agit pas d'un problème technique. Les commentaires ne sont pas mis en ligne automatiquement parce qu'ils sont tout d'abord vérifiés par la rédaction avant d'être validés manuellement. La vérification porte principalement sur la forme. Les fautes de frappe évidentes sont corrigées de façon à ce que la fonction de traduction automatique – souhaitée par de nombreux lecteurs – soit plus performante. La rédaction bloque les commentaires au contenu raciste, diffamatoire, offensant ou illégal car elle n'a pas le droit de les publier en vertu des dispositions légales en vigueur en Suisse. (MUL)

Les règles des commentaires de la «Revue Suisse» peuvent être consultées sur: https://www.revue.ch/fr/directives-pour-les-commentaires/ Il est aussi possible d'échanger dans les forums de discussion de la plate-forme des Suisses de l'étranger swisscommunity.org